



PROCES-VERBAL

DE

L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

DU

6 AVRIL 2017

Présidence : **Monsieur Didier STEINER, Syndic**

Présents : **44 citoyennes et citoyens**

Se sont excusés : **Mme la députée Sylvia Baiutti**
M. Pascal Risse
Mme et M. Fabienne et Daniel Aebischer
M. Daniel Roux
M. Charles Clément
M. Davis Baeriswyl
M. Frédéric Clément
M. Jean-Paul Sallin
Mme et M. Corinne et Laurent Yerly
M. Thierry Chevalley
Mme et M. Laurence et Gérard Roulin
Mme Mirella Clerc
M. Pierrot Roulin
M. Alexandre Peiry

Scrutateurs : **Madame Catherine Grangier**
Monsieur René Papaux

Au nom du Conseil communal, M. Didier Steiner a le plaisir d'ouvrir cette assemblée de printemps. Il souhaite la bienvenue et remercie les citoyennes et citoyens de consacrer leur soirée à la présentation des comptes 2016, à celle de la planification financière et à la présentation du règlement de l'Accueil extrascolaire.

Il relève la présence de Mme la Présidente de Paroisse, Murielle Sturny et M. le Conseiller de Paroisse Michel Waeber.

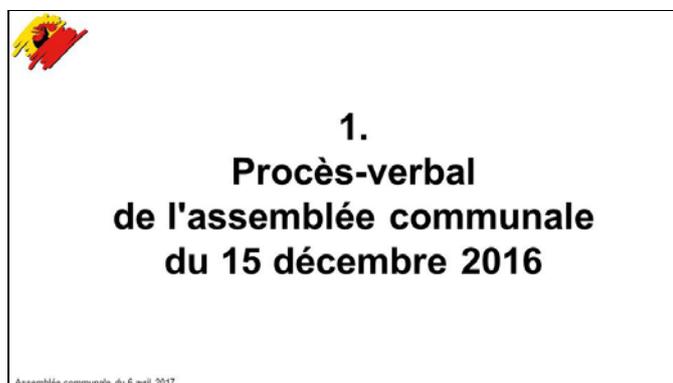
CONVOCATION : conformément à l'art. 12 LCo.

Remarque : aucune

ENREGISTREMENT : conformément à l'art. 12 ReLCo.

Remarque : aucune

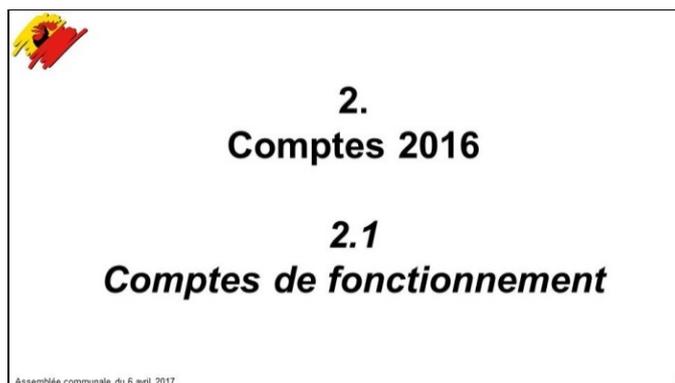
1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2016.



Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2016 ne sera pas lu ; il était en consultation auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune (art. 13 RELCo).

Remarque : aucune

Le procès-verbal est approuvé.

2. Comptes 2016

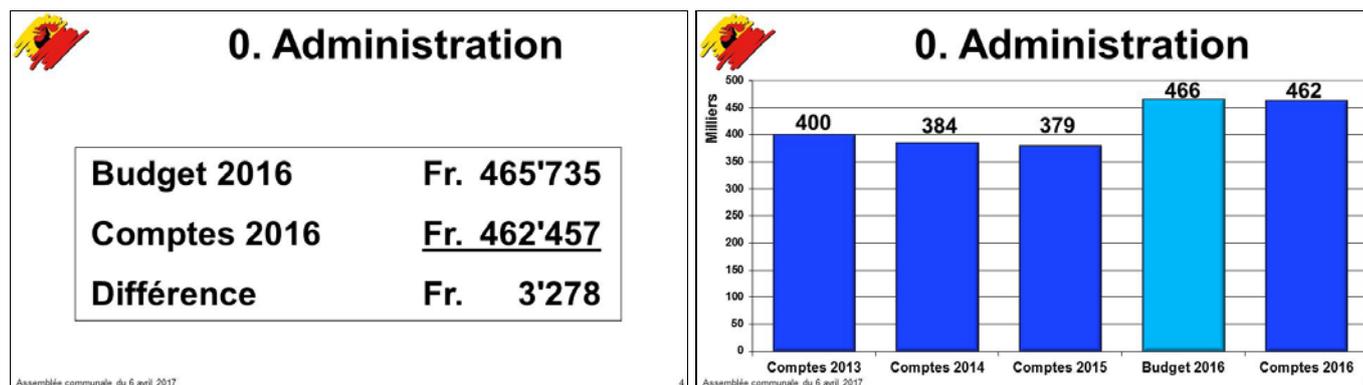
Pour la présentation de ces comptes et, plus particulièrement, des points 2.1 et 2.2, M. Steiner donne la parole à M. Jean-Joseph Waeber, Conseiller communal responsable du dicastère des finances.

Présentation

Mesdames, Messieurs,

Voici les comptes de fonctionnements de Treyvaux pour 2016.

Je vais vous présenter le résultat de chaque chapitre et des explications pour les postes qui divergent du budget de manière importante.

Fonctionnement

	Charges	Produits	Exc. de charges
0 ADMINISTRATION	Fr. 525'140.80	Fr. 62'684.25	Fr. 462'456.55

01.300.03 Rémunération des scrutateurs

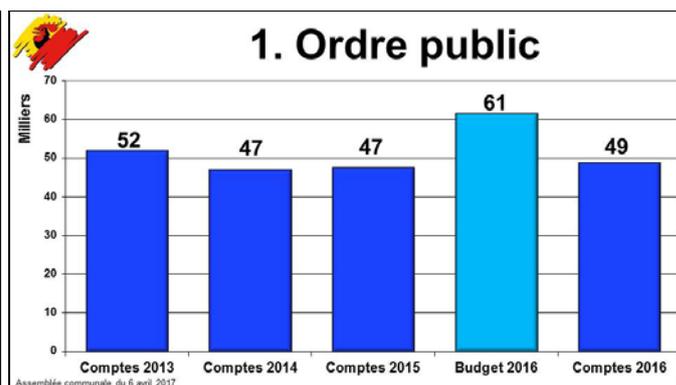
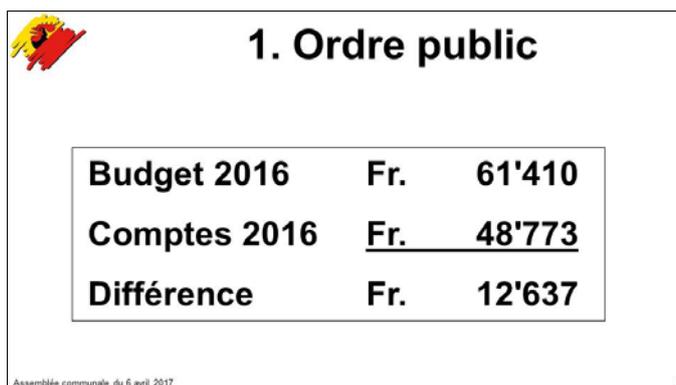
Charges : Fr. 4'962.65

Moins de dépenses que prévu au budget, liées à l'utilisation du logiciel de l'Etat (budget 8'750.00).

02.311.01 Achat équipement informatique

Charges : Fr. 12'537.80

Remplacement de la centrale téléphonique pour la nouvelle norme VoIP (Voice over Internet Protocole) (budget 9'400.00)



	Charges	Produits	Exc. de charges
1 ORDRE PUBLIC	Fr. 94'699.20	Fr. 46'926.70	Fr. 48'772.80

14.318.01 Crédit d'étude bâtiment pompiers

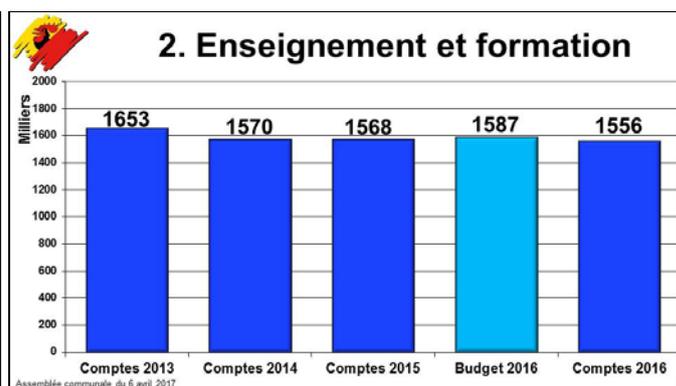
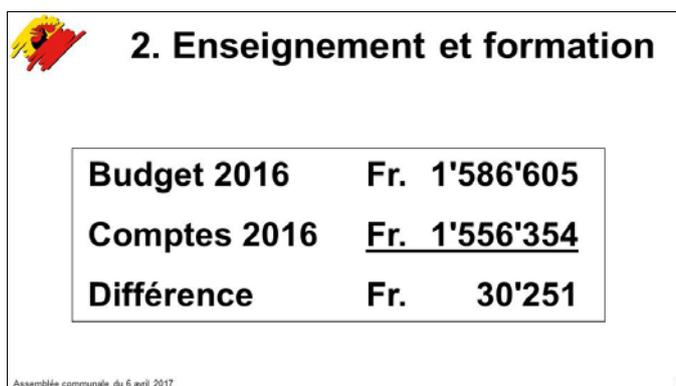
Charges Fr. - 720.00

Il s'agit du solde d'une provision de 2014. Les charges seront incluses dans l'investissement. L'extourne de la provision nous donne un produit.

14.352.00 Part. intercommunale CSPi Petite Sarine

Charges Fr. 52'490.05

Montant transmis par le Corps des sapeurs-pompiers, moins de pompiers présents aux exercices et moins d'intervention que prévu (budget Fr. 61'000.—).



	Charges	Produits	Exc. de charges
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	Fr. 1'609'833.70	Fr. 53'479.55	Fr. 1'556'354.15

29.312.00 Frais électricité, chauffage, eau

Charges : Fr. 72'851.55

Pas d'achat de copeaux en 2016 et les frais du nouveau chauffage à distance et d'électricité sont plus bas que prévu (budget Fr. 85'475.00).

29.315.00 Entretien des machines et du mobilier

Charges : Fr. 9'521.80

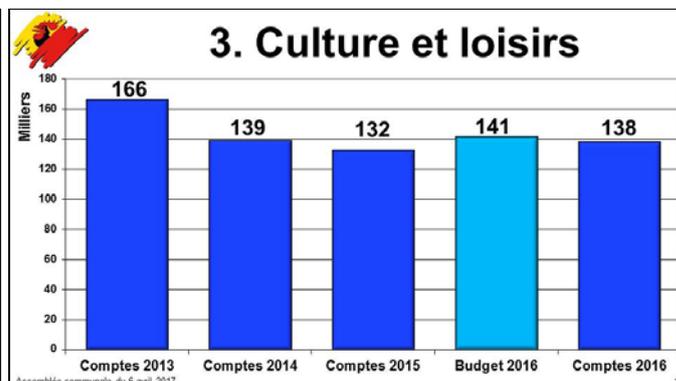
Le dépassement est dû à la mise en service des photocopieuses de la grande et de la petite école. De plus, aucune provision n'a été faite pour les copies du 4^e trimestre 2015 par rapport à 2016. Par contre, le coût par photocopie diminue (budget Fr. 7'500.00).



3. Culture et loisirs

Budget 2016	Fr.	141'270
Comptes 2016	Fr.	137'903
Différence	Fr.	3'367

Assemblée communale du 6 avril 2017



		Charges	Produits	Exc. de charges
3	CULTURE ET LOISIRS	Fr. 140'443.35	Fr. 2'540.25	Fr. 137'903.10

34.314.01 Entretien de la halle de gymnastique

Charges : Fr. 14'258.95

La facture de la révision des installations fixes de la halle de gym est plus élevée que prévu (budget Fr. 13'400.00).

34.314.02 Entretien Place de sports

Charges : Fr. 15'268.60

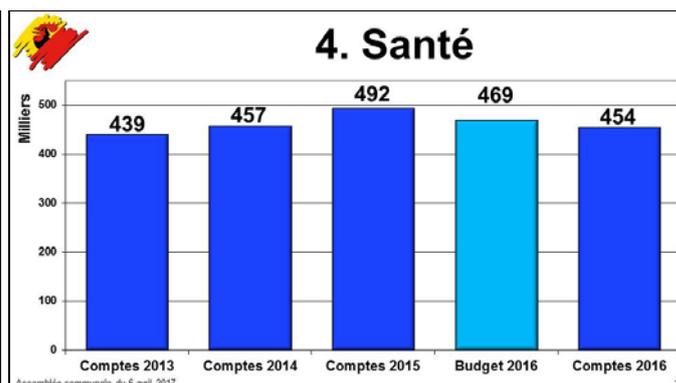
La réfection du petit terrain de football n'a pas été prévue (budget Fr. 11'500.00).



4. Santé

Budget 2016	Fr.	469'390
Comptes 2016	Fr.	453'748
Différence	Fr.	15'642

Assemblée communale du 6 avril 2017



		Charges	Produits	Exc. de charges
4	SANTE	Fr. 460'926.90	Fr. 7'179.35	Fr. 453'747.55

40.352.01 Participation ambulance

Charges : Fr. 13'600.80

Le décompte final de 2015 était en notre faveur (budget Fr. 17'220.—).

44.311.00 Achat de matériel

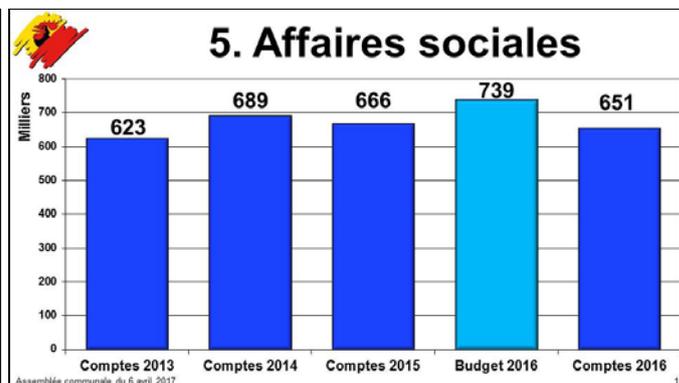
Charges : Fr. 2'657.45

C'est l'achat d'un défibrillateur supplémentaire qui sera installé dans le local du bancomat.

5. Affaires sociales

Budget 2016	Fr. 738'640
Comptes 2016	Fr. 651'386
Différence	Fr. 87'254

Assemblée communale du 6 avril 2017



	Charges	Produits	Exc. de charges
5 AFFAIRES SOCIALES	Fr. 653'895.85	Fr. 2'509.40	Fr. 651'386.45

54.365.00 Subventions aux crèches et garderies d'enfants

Charges : Fr. 49'467.35

Il y a eu beaucoup plus de placement d'enfants dans les crèches que prévu (budget Fr. 25'000.—).

58.352.00 Frais d'assistance SSS (Service social de la Haute-Sarène)

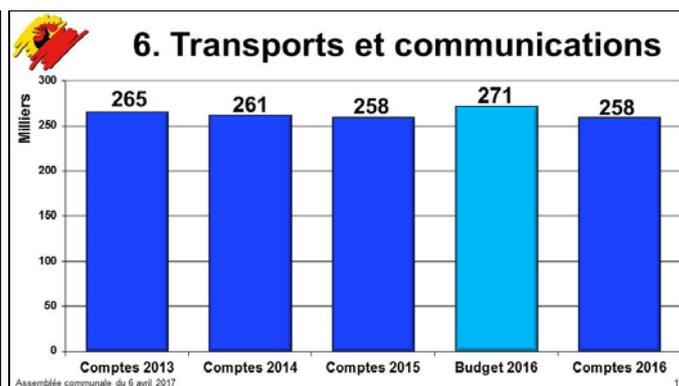
Charges : Fr. 52'309.50

Les décomptes finaux de 2015 et 2016 sont en notre faveur. Pour 2015 : Fr. 53'345.— et pour 2016 Fr. 40'000.— (budget Fr. 145'780.—).

6. Transports et communications

Budget 2016	Fr. 271'200
Comptes 2016	Fr. 258'183
Différence	Fr. 13'017

Assemblée communale du 6 avril 2017



	Charges	Produits	Exc. de charges
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	Fr. 344'164.80	Fr. 85'982.00	Fr. 258'182.80

62.314.00 Entretien des routes

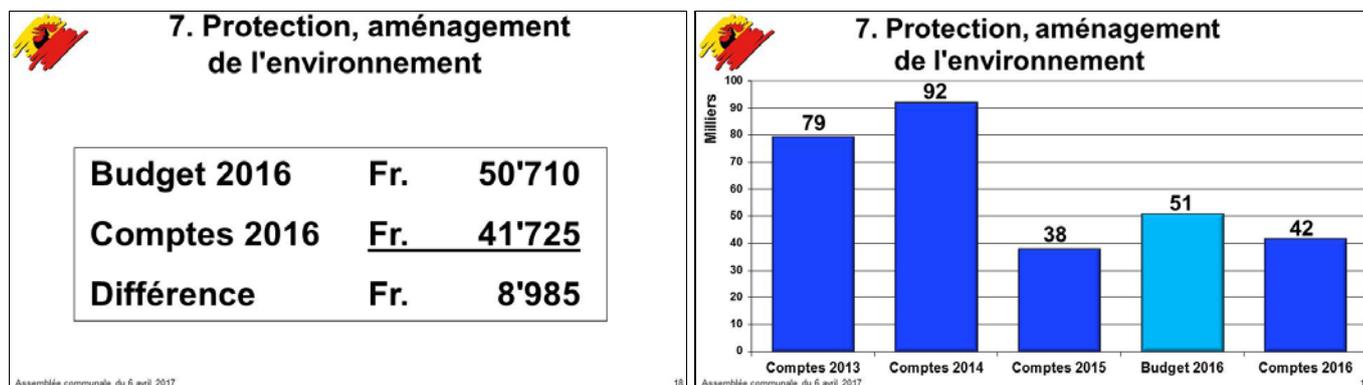
Charges: Fr. 36'654.10

Nous avons eu moins de frais que prévu au budget (budget Fr. 45'000.—).

62.315.00 Entretien des véhicules et machines

Charges: Fr. 2'860.35

Le tracteur est neuf, pas encore de service en 2016 (budget Fr. 5'000.—).



	Charges	Produits	Exc. de charges
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	Fr. 506'368.00	Fr. 464'643.65	Fr. 41'724.65

70.313.01 Achat eau du GAME

Charges : Fr. 24'424.20

Achat d'eau potable en augmentation suite aux fortes précipitations de mai et juin 2016 et aux travaux nécessaires suite aux mouvements de terrain (budget Fr. 15'000.—).

70.314.00 Entretien et rénovation des installations

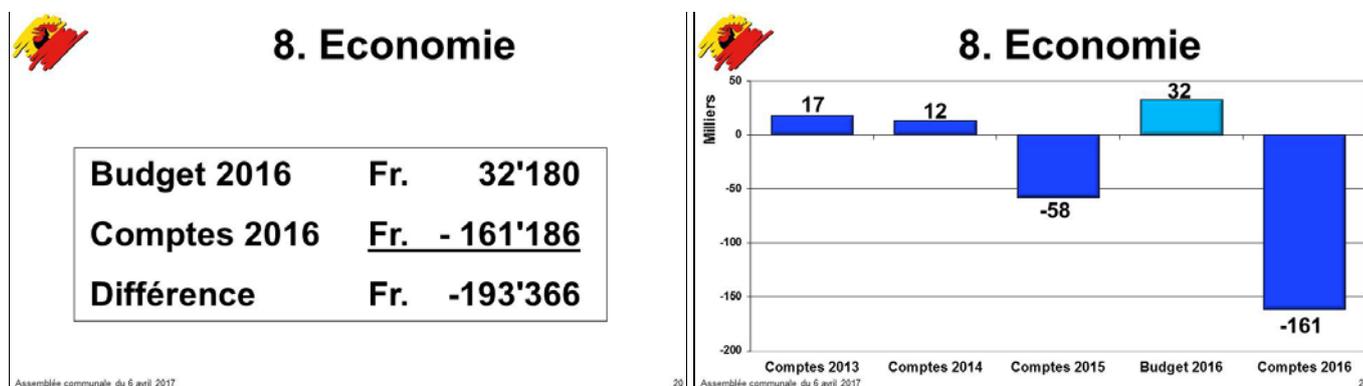
Charges : Fr. 34'392.20

Ici nous avons donc les travaux urgents et non prévus sur le collecteur des sources (budget Fr. 27'000.—).

70.436.00 Remboursement d'assurances et de tiers

Charges : Fr. 25'564.35

Et dans ce poste, le remboursement obtenu de la part de l'assurance suite aux travaux de remise en état.



	Charges	Produits	Exc. de produits
8 ECONOMIE	Fr. 32'396.80	Fr. 193'582.63	Fr. 161'185.83

810.452.03 Remboursement Corporation Forestière Sarine Rive Droite

Charges : Fr. 193'582.63

Montant reçu de la Corporation suite à la dissolution de celle-ci au 31 décembre 2015, d'après la clé de répartition.

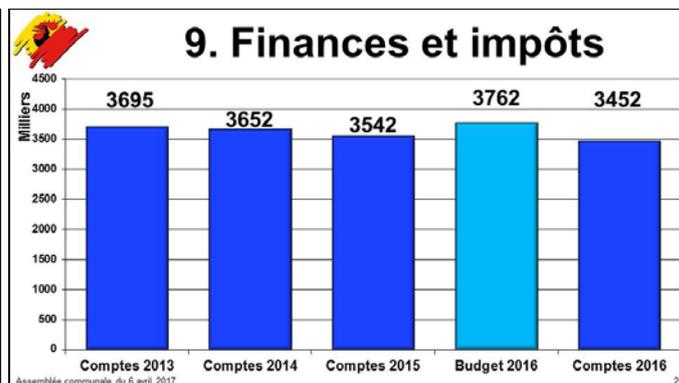
Pour rappel, en 2015 nous avons reçu une subvention cantonale de 73'597 francs, pour la création de la Réserve forestière de la Petite Sarine. Cela explique pourquoi le chapitre Economie présente un excédent de produits ces deux dernières années.



9. Finances et impôts

Budget 2016	Fr. 3'762'293
Comptes 2016	Fr. 3'452'140
Différence	Fr. 310'153

Assemblée communale du 6 avril 2017



	Charges	Produits	Exc. de produits
9 FINANCES ET IMPOTS	Fr. 925'240.84	Fr. 4'377'380.80	Fr. 3'452'139.96

- 99.332.00 Amortissements supplémentaires**
 Produits : Fr. 150'640.00
- 99.382.04 Attribution à la réserve libre pour investissements futurs**
 Produits : Fr. 175'000.00

Grâce au bon résultat de l'année, nous pouvons à nouveau effectuer ces deux opérations.

- 99.382.07 Attribution à la réserve forestière**
 Produits : Fr. 193'582.63

Ce chiffre correspond au montant reçu de la Corporation forestière Sarine Rive Droite suite à sa dissolution.



Comptes de fonctionnement

	Charges	Revenus
Totalisation avant opérations spéciales	4'773'888.21	5'295'908.58
Amortissement supplémentaire	150'640.00	
Attribution à la réserve forestière	193'582.63	
Attribution à la réserve libre	175'000.00	
Résultat publié (bénéfice)	2'797.74	
Totalisation	5'295'908.58	5'295'908.58

Assemblée communale du 6 avril 2017

L'exercice boucle avec un bénéfice de 2'797.74

TOTALISATION 5'295'908.58 5'295'908.58

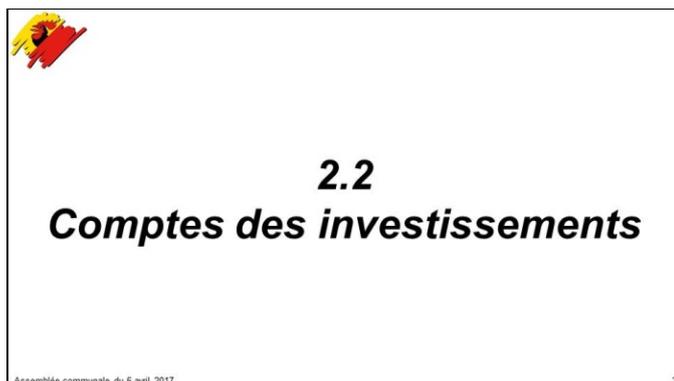


Comptes de fonctionnement

Total des revenus	Fr. 5'295'908.58
Total des charges	<u>Fr. 5'293'110.84</u>
Excédent de revenus	Fr. 2'797.74

Assemblée communale du 6 avril 2017

	Charges	Produits	Exc. de produits
TOTALISATION	Fr. 5'295'908.58	Fr. 5'295'908.58	Fr. 2'797.74

**Investissements**

	Charges	Produits
1 ORDRE PUBLIC	Fr. 112'304.70	Fr.

14.503.00 Réfection local du feu

Charges : Fr. 112'304.70

L'investissement est encore en cours.

	Charges	Produits
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	Fr. 113'863.35	Fr.

29.500.02 Réaménagement places de jeux école

Charges : Fr. 15'342.65

29.503.10 Chauffage à distance Favorol Papaux SA

Charges : Fr. 98'520.70

Mise en service et dernières factures en mars 2016.

	Charges	Produits
3 CULTURE ET LOISIRS	Fr. 19'497.05	Fr.

34.503.00 Aménagement de la zone de sport

Charges : Fr. 5'282.05

34.506.01 Tracteur à gazon

Charges : Fr. 14'215.—

Reprise de l'ancien tracteur et baisse de prix du nouveau (budget Fr. 17'000.—).

	Charges	Produits
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	Fr. 370'340.75	Fr. 101'738.95

62.500.03 Achat de terrain

Charges: Fr. 1'629.—

Achat de terrain pour chemin piétonnier Le Trepalley.

62.501.29 Assainissement éclairage public

Charges: Fr. 139'579.65

62.660.08 Subvention fédérale effeStrada

Produits: Fr. 10'500.—

Tout le reste du chapitre concerne les routes, privées et communales et les participations et subventions y relatives.

	Charges	Produits
7 PROTECTION – AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	Fr. 36'651.20	Fr. 343.70

70.501.06 Extension réseau d'eau potable Le Trepalley

Charges : Fr. 22'583.60

Budget : Fr. 25'000.—

71.610.00 Taxes de raccordement eaux usées

Charges : Fr. 343.70

Suite à la révision du PAL, nous avons remboursé des taxes de raccordement plus importantes que celles encaissées en 2015

79.509.00 Révision Plan d'aménagement local

Charges : Fr. 14'067.60

	Charges	Produits
9 FINANCES ET IMPOTS	Fr. 859'544.85	Fr.

942.500.04 Achat parcelle et bât. Le Pré de la Maison 11

Charges : Fr. 813'100.00

942.503.11 Rénovation et transformations bâtiment Le Pré de la Maison 11 (frais)

Charges : Fr. 46'444.85

TOTALISATION Fr. 1'341'803.55 Fr. 101'738.95

Excédent de charge d'investissements Fr. 1'240'064.60

SOMMES EGALES Fr. 1'341'803.55 Fr. 1'341'803.55

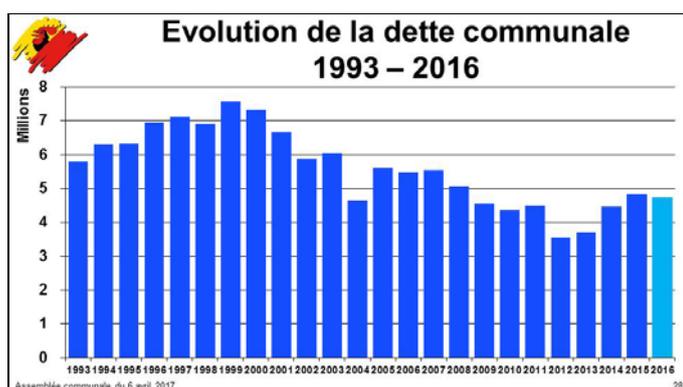
 Comptes des investissements	
Total des revenus	Fr. 15'475.00
Total des charges	<u>Fr. 895'573.25</u>
Excédent de charges	Fr. 880'098.25

Assemblée communale du 6 avril 2017 27

Evolution de la dette communale

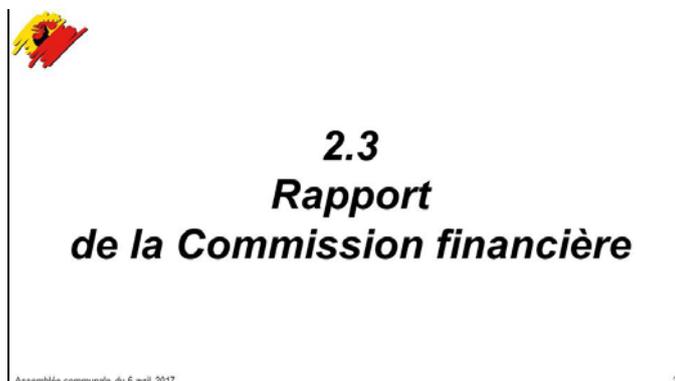
DETTE BRUTES 2015 4'839'183.15

DETTE BRUTE PAR HABITANT (1436 habitants) 3'369.90



Je vous remercie de votre attention.

M. Didier Steiner remercie M. Waeber pour ses présentations et donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.



Rapport de la commission financière

Point 2 Comptes 2016

Sous-point 2.3 Rapport de la Commission financière

La Commission Financière s'est réunie le 15 mars 2017 pour examiner le contrôle des comptes 2016.

M. Claude Brodard de la société fiduciaire Jordan SA nous a présenté le rapport de révision, ainsi que la lettre de recommandations sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

Les comptes présentent un excédent de revenus de CHF 2'797.74, après attribution à la réserve libre pour investissements futurs de CHF 175'000.

M. Brodard, pour sa 1ère intervention en qualité de nouveau reviseur, nous a fait part de l'excellente collaboration du conseil communal et du personnel communal lors de la révision des comptes. Il a relevé une très bonne maîtrise des charges de fonctionnement. La comptabilité et les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les dispositions légales et réglementaires. Leur révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Le rapport établi le 2 mars 2017 est un rapport standard sans réserve, ni remarque particulière.

Lors de cette séance, nous avons également pu poser toutes les questions que nous avons jugées nécessaires auprès des représentants du Conseil Communal et de l'Administration Communale. Nous avons reçu des réponses en toute transparence, claires et précises de M. Steiner – Syndic, de M. Waeber – Responsable des Finances, de Mme Minguely – Caissière Communale et de Mme Roulin – Perceptrice des impôts.

Selon l'appréciation de la fiduciaire Jordan SA et sur la base des vérifications effectuées, celle-ci recommande l'approbation des comptes annuels qui vous sont soumis. La commission financière, à l'unanimité de ses membres présents, se joint à l'avis de la fiduciaire et recommande à l'assemblée de les approuver.

Nous remercions le Conseil Communal d'avoir mis tous les documents à disposition des citoyennes et citoyens, au secrétariat communal ainsi que sur le site internet de la commune.

La Commission Financière remercie le Conseil Communal dans son ensemble pour son travail et pour la très bonne maîtrise des charges de fonctionnement. Nous remercions également Mmes Minguely et Roulin pour leur disponibilité et leur travail.

M. Didier Steiner remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'Assemblée.



Au sujet des **comptes de fonctionnement** :

Question : **aucune**

Au sujet des **comptes d'investissement** :

Question : **aucune**

La parole n'étant pas demandée, Monsieur Steiner passe aux votes des comptes de fonctionnement et d'investissement. Pour ces deux points, il précise qu'il s'agit de donner décharge des comptes au Conseil communal, par conséquent le Conseil ne vote pas.

Comptes de fonctionnement

<i>Total des revenus</i>	<i>5'295'908.58</i>
<i>Total des charges</i>	<u><i>5'293'110.84</i></u>
<i>Excédent de revenus</i>	<i>2'797.74</i>

Comptes de fonctionnement

Vote

Total des revenus	Fr. 5'295'908.58
Total des charges	<u>Fr. 5'293'110.84</u>
Excédent de revenus	Fr. 2'797.74

Vote : **Les comptes de fonctionnement 2016 sont acceptés à l'unanimité.**

Compte des investissements

<i>Total des revenus</i>	<i>15'475.00</i>
<i>Total des charges</i>	<u><i>895'573.25</i></u>
<i>Excédent de charges</i>	<i>880'098.25</i>



Comptes des investissements	
Vote	
Total des revenus	Fr. 15'475.00
Total des charges	<u>Fr. 895'573.25</u>
Excédent de charges	Fr. 880'098.25

Assemblée communale du 6 avril 2017

Vote : Les comptes des investissements 2016 sont acceptés à l'unanimité.

Intervention de

M. Gérard Bourguet Il fait comme les députés au Grand Conseil, il y a tant de députés présents, mais les autres sont où ?

M. Didier Steiner Répond que les députés ne sont pas obligés de voter.

M. Gérard Bourguet Demande où sont les anciens Conseillers communaux ? On est une assemblée de 40 personnes, les autres sont où ? Il estime qu'il ne peut pas voter ainsi. Ce n'est pas possible.

M. Didier Steiner Comprend le point de vue de M. Bourguet. Cependant, le vote est clair.

Monsieur Didier Steiner remercie l'Assemblée pour l'approbation des comptes 2016 et de la confiance ainsi témoignée au Conseil communal.

3. Présentation de la planification financière 2017-2021



Pour rappel, un plan financier est une projection et une estimation des charges et des produits pour une période déterminée. Au niveau communal, il sert surtout à prévoir des investissements et les conséquences de ceux-ci sur les charges annuelles d'amortissement et d'intérêts. Monsieur Steiner rappelle que l'assemblée ne vote pas le plan financier, elle en prend simplement acte.

Pour la présentation du plan financier pour les années de 2017 à 2021, M. Steiner passe la parole à M. Jean-Joseph Waeber, responsable du dicastère des finances.

Présentation

Dans la planification financière 2016 - 2020, il a été tenu compte des intérêts de 2 %. Les rentrées fiscales augmentent légèrement conformément aux chiffres fournis par le canton.

Comme d'habitude, cette planification est prudente. Nul, en effet, ne peut prédire l'avenir, et en particulier quand et comment les mesures structurelles du canton influenceront nos finances

communales. Un deuxième souci, c'est la révision de l'imposition des entreprises, la RIE III. Quels seront les effets pour notre commune ? Comment cela influencera la péréquation communale? Nous ne pouvons, pour le moment, pas du tout en tenir compte. Si ce n'est d'être prudent dans nos investissements.

Voici la liste des projets prévus dans cette planification financière :



Liste des projets
2017 – Estimation : 2'768'410

- Réfection local du feu
- Assainissement buttes de tir
- Routes privées AF
- PGEE: En Beauregard EP
- PGEE: En Beauregard EU et EC
- PGEE 2e étape: En Plan
- Rénovation et transformation La Treyjoyeuse
- Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP)

Assemblée communale du 6 avril 2017



Liste des projets
2018 – Estimation : 3'300'000

- Endiguement ruisseau du Pontet en amont de la Scierie
- Construction déchetterie, local édilitaire et route d'accès déchetterie et places de parc
- Entretien routes communales
- Remise à ciel ouvert du ruisseau des Arbagny entre le Landi et la route de Frontin

Assemblée communale du 6 avril 2017



Liste des projets
2019 – Estimation : 1'330'000

- Rénovation bâtiment UST et vestiaires
- Toiture halle de gym
- Agrandissement réservoir EP
- Réfection routes diverses (route d'Arconciel)

Assemblée communale du 6 avril 2017



Liste des projets
2020 – Estimation : 700'000

- Parking en dessous de l'église
- Entretien des routes communales

2021 – Estimation : 200'000

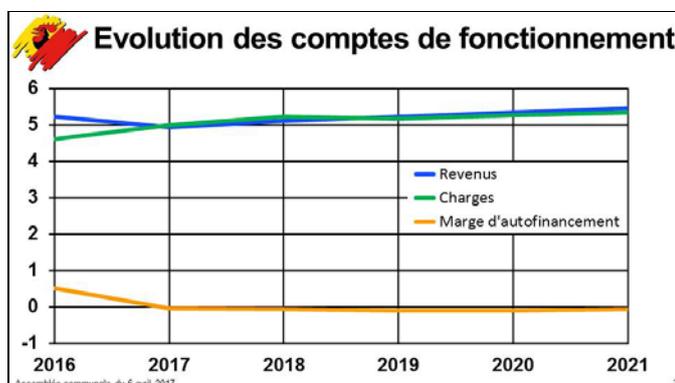
- Entretien des routes communales

Assemblée communale du 6 avril 2017

La planification financière n'a jamais, à ma connaissance, comporté autant d'éléments. Le montant total des investissements pris en compte sur la période est tout proche de 8.5 millions de francs. Malgré cela, notre marge d'autofinancement ne descend pas en dessous de -5% qui est la limite au budget.

Il faut dire aussi que lors de l'élaboration de la planification, tous les investissements sont pris en compte avec une marge de sécurité relativement importante. Ensuite, au fil des réalisations successives, les montants sont ajustés au plus près et des investissements peuvent aussi être abandonnés ou décalés dans le temps.

Je vous remercie de votre attention.



M. Steiner remercie M. Waeber pour ses explications.

Il donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la commission financière, pour son rapport.



Rapport de la commission financière

Point 3 Présentation de la planification financière 2017 - 2021

MM. Didier Steiner et Jean-Joseph Waeber, Mmes Stéphanie Minguely et Sarah Roulin nous ont informés et donnés les détails de la planification financière 2017 – 2021.

Les hypothèses d'évolution définies pour l'élaboration du plan financier nous paraissent pertinentes. Nous avons pu poser toutes les questions que nous avons jugées nécessaires. Nous avons reçu des réponses en toute transparence, claires et précises.

Les nombreux projets d'investissement en cours et à venir auront certainement un impact positif sur la vie des citoyennes et des citoyens. D'un point de vue financier, ils auront également un impact significatif sur l'endettement de la commune. Selon la planification établie et notamment grâce aux taux d'intérêts actuellement très bas, les charges en découlant sont supportables pour notre commune.

Cependant, le Service des Communes, par son contrôle de l'endettement, pourrait obliger la Commune à décaler certains investissements dans le temps. Il paraît donc opportun de bien évaluer la situation de l'endettement net avant de présenter les futures propositions d'investissement à l'Assemblée.

A l'unanimité et sur la base de la législation actuelle, la commission financière préavise favorablement la planification financière qui nous a été présentée. Nous remercions le conseil communal et en particulier MM. Steiner et Waeber, ainsi que Mmes Minguely et Roulin pour ce travail.

M. Didier Steiner remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la commission financière.

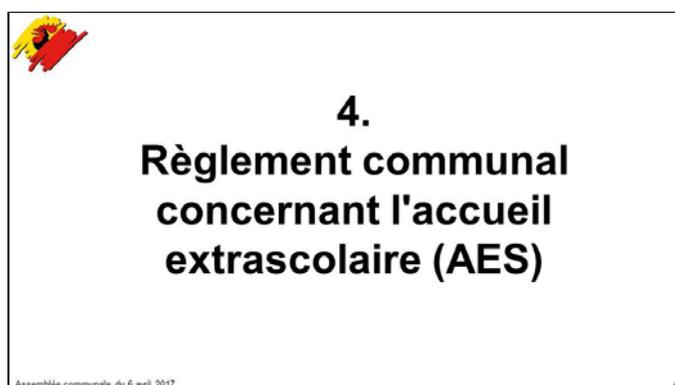
La parole est à l'Assemblée.



Question : **aucune**

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée prend acte du plan financier 2017 à 2021.

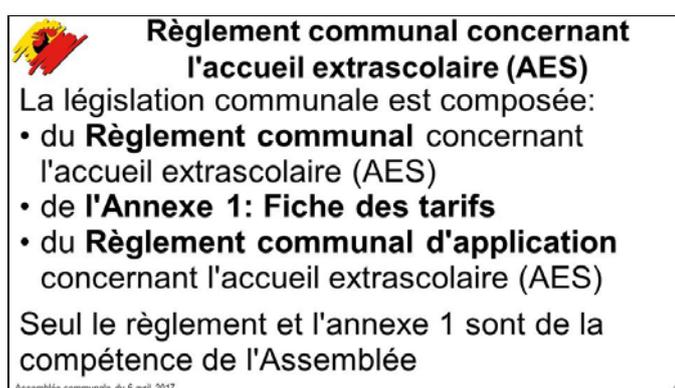
4. Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)



Avant l'ouverture d'un accueil extrascolaire, l'Assemblée communale doit adopter la réglementation ad hoc. C'est pour cela que le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire vous est soumis ce soir.

La législation concernant l'accueil extrascolaire est complexe et comprend plusieurs lois, règlements, ordonnance et directives. Sur le plan fédéral et cantonal, on peut citer :

- L'ordonnance fédérale sur le placement d'enfants
- La loi cantonale sur les structures d'accueil extrafamilial de jour et son règlement d'application
- La loi cantonale sur l'enfance et la jeunesse et son règlement d'application
- L'ordonnance cantonale concernant la protection de l'enfant et de l'adulte
- Les directives de la Direction de la santé et des affaires sociales sur les structures d'accueil extrascolaires



Au niveau de la commune, deux règlements traitent particulièrement de l'accueil extrascolaire. Il s'agit, d'une part, du règlement communal concernant l'accueil extrascolaire et son annexe 1 qui fixe le barème des différents tarifs. Ce règlement et les tarifs y relatif sont de la compétence de l'assemblée communale.

D'autre part, il y a le règlement communal **d'application** concernant l'accueil extrascolaire. Celui-ci couvre plus particulièrement les aspects organisationnels de l'accueil extrascolaire et est de la compétence du Conseil communal. Pour des raisons de transparence, le Conseil a décidé de publier les deux règlements, mais formellement, l'assemblée ne se prononcera que sur le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire et l'annexe 1.

Le règlement communal et le règlement communal d'application ont été soumis au Service de l'enfance et de la jeunesse et au Service des communes pour préavis. Leurs remarques ont été prises en compte dans les versions que vous sont soumises ce soir. Quant à l'annexe une du règlement qui concerne les tarifs, elle a déjà été approuvée par le SEJ.

Tous les documents utiles se trouvent sur le site internet de la commune, cependant et avant de passer à la présentation de ce règlement, quelqu'un souhaite-t-il la lecture exhaustive dudit règlement.

Si ce n'est pas le cas, je passe la parole à Mme Sylvianne Tinguely-Dousse, responsable du dicastère des écoles et de l'accueil extrascolaire, pour la présentation du règlement communal concernant l'accueil extrascolaire et son annexe 1.

Présentation

Mesdames, Messieurs,

Le bâtiment situé au Pré-de-la-Maison 11 actuellement en rénovation accueillera dès la rentrée scolaire 2017-2018 une nouvelle structure d'accueil extrascolaire.



**Règlement communal concernant
l'accueil extrascolaire (AES)**

- Ouverture de l'Accueil extrascolaire à la rentrée 2017-2018
- Engagement d'un-e responsable et d'un-e ou plusieurs auxiliaires en cours
- Structure communale destinée aux enfants des écoles enfantines et primaires

Assemblée communale du 6 avril 2017

Le Conseil communal a mis au concours un poste d'un/e responsable de l'accueil extrascolaire ainsi que d'un/e ou plusieurs auxiliaires. Ces offres d'emploi sont à faire parvenir à l'administration communale d'ici au jeudi 13 avril 2017.

Cette structure communale est destinée aux enfants des écoles enfantines et primaires de la commune de Treyvaux.



**Règlement communal concernant
l'accueil extrascolaire (AES)**

- Répondre aux besoins de la population en matière de conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle
- Assurer la prise en charge des enfants en dehors des heures de classe

Assemblée communale du 6 avril 2017

Elle a pour but de répondre aux besoins de la population en matière de conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Elle a pour mission d'assurer la prise en charge des enfants en dehors des heures de classe, de leur fournir des repas équilibrés ainsi que de favoriser leur développement par des activités adaptées à leur âge. Les enfants sont sous la responsabilité de collaborateurs-trices au bénéfice d'une formation pédagogique ou sociale et d'auxiliaires conformément aux directives cantonales sur les structures d'accueil extrascolaires.



Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)

- L'horaire de l'accueil pendant les périodes scolaires est fixé par le Conseil communal avant le début de l'année scolaire.
- L'accueil est fermé durant les vacances scolaires, les jours fériés, etc.

Assemblée communale du 6 avril 2017 45

L'horaire de l'accueil pendant les périodes scolaires est fixé par le Conseil communal avant le début de l'année scolaire.

L'accueil est fermé durant les vacances scolaires, les jours fériés ainsi que durant les jours de congé octroyés par la commune ou l'Etat de Fribourg.



Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)

- Les tarifs ont été établis:
 - En tenant compte des coûts d'investissement et de fonctionnement de l'AES
 - Sur des projections et les tarifs pourraient, dans le futur, évoluer en fonction de la fréquentation et des coûts réels

Assemblée communale du 6 avril 2017 46

Les tarifs ont été établis sur la base d'un "business plan" comme l'exige le (SEJ) Service de l'enfance et de la jeunesse. Ce "business plan" tient compte des coûts d'investissement et de fonctionnement de l'accueil extrascolaire. Cependant, il est établi sur des projections et les tarifs pourraient, dans le futur, évoluer en fonction de la fréquentation et des coûts réels de l'accueil.



Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)

- Les tarifs ont été approuvés par le SEJ
- Le tarif maximal (tarif F), revenu déterminant > 150'000 francs, couvre l'entier des coûts
- La différence entre le tarif F et les autres tarifs = montant de la subvention communale accordée aux parents

Assemblée communale du 6 avril 2017 47

Les tarifs proposés par le Conseil communal ont été approuvés par le Service de l'enfance et de la jeunesse. Il faut encore préciser que seul le tarif maximal (tarif F), qui tient compte d'un revenu déterminant des parents supérieur à 150'000 francs, couvre l'entier des coûts. La différence entre le tarif F et les autres tarifs correspond au montant de la subvention communale accordée, par tranches horaires, aux parents.

Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)	
Tarif A	revenu déterminant jusqu'à 30'000 francs
Tarif B	revenu déterminant de 30'001 à 60'000
Tarif C	revenu déterminant de 60'001 à 90'000
Tarif D	revenu déterminant de 90'001 à 120'000
Tarif E	revenu déterminant de 120'001 à 150'000
Tarif F	revenu déterminant plus de 150'001 francs

Assemblée communale du 6 avril 2017

Les tarifs sont fixés selon un barème dégressif en fonction des capacités économiques des parents. Ces derniers doivent fournir les documents utiles à ce calcul. Les frais de repas au prix coûtant y sont ajoutés.

Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)		TARIFS					
Classes enfantines (1 ^H et 2 ^H)		A	B	C	D	E	F
Unité 1	06h30 - 08h00	5.55	6.55	7.55	8.55	10.05	11.55
Unité 2	08h00 - 11h40	13.75	16.25	18.25	21.25	24.75	28.25
Unité 3*	11h40 - 13h30	*6.65	*8.15	*9.65	*10.65	*12.65	*14.15
Unité 4	13h30 - 15h10	6.35	7.35	8.35	9.85	11.35	12.85
Unité 5	15h10 - 17h30	9.00	10.50	12.00	13.50	16.00	18.00
Unité 6	15h10 - 18h30	12.70	14.70	17.20	19.20	22.70	25.70

La subvention Etat-Employeurs est déjà déduite de ces tarifs.
Pas d'unités 3, 4, 5 et 6 le mercredi
* prix du repas de midi non compris (10 francs au maximum)

Assemblée communale du 6 avril 2017

Les tarifs des enfants fréquentant l'école enfantine sont adaptés selon les modalités prévues par la Loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, à savoir une déduction de la subvention Etat/employeur sur les tarifs prévus pour les enfants fréquentant l'école primaire. Une erreur figurait sur les documents mis en ligne sur le site de la commune. En effet, les tarifs pour les enfants fréquentant l'école enfantine concernent les 1H et 2H et non pas les enfants de la 1H à la 4H.

Le prix du repas n'est pas compris dans ces tarifs. Il est estimé au maximum à CHF 10.- par repas mais sera facturé au prix coûtant. Pour information, il n'est pas prévu d'ouvrir l'accueil le mercredi midi ainsi que le mercredi après-midi.

Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)		TARIFS					
Classes primaires (3 ^H à 8 ^H)		A	B	C	D	E	F
Unité 1	06h30 - 08h00	7.50	8.50	9.50	10.50	12.00	13.50
Unité 2	08h00 - 11h40	18.50	21.00	23.00	26.00	29.50	33.00
Unité 3*	11h40 - 13h30	*9.00	*10.50	*12.00	*13.00	*15.00	*16.50
Unité 4	13h30 - 15h10	8.50	9.50	10.50	12.00	13.50	15.00
Unité 5	15h10 - 17h30	12.00	13.50	15.00	16.50	19.00	21.00
Unité 6	15h10 - 18h30	17.00	19.00	21.50	23.50	27.00	30.00

Pas d'unités 3, 4, 5 et 6 le mercredi
* prix du repas de midi non compris (10 francs au maximum)

Assemblée communale du 6 avril 2017

Les tarifs pour des enfants fréquentant l'école primaire de la 3H à la 8H sont valables pour la durée de l'année scolaire 2017/2018. Contrairement aux tarifs de l'école enfantine, aucune subvention Etat/employeur n'est déduite.

Les familles intéressées devront remplir un formulaire d'inscription de leur-s enfant-s et le faire parvenir à l'adresse indiquée sur celui-ci avant le début de la fréquentation de l'accueil. L'inscription n'est valable que lorsqu'elle contient toutes les indications personnelles et les horaires souhaités. Elle n'est pas tacitement renouvelée pour l'année suivante.



Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)

Le tarif est fixé par unité

1. Toute unité entamée est facturée dans sa totalité.
2. A partir du 2^e enfant d'une même famille fréquentant l'accueil extrascolaire, une réduction d'un franc du tarif par unité est accordée (sauf pour les repas de midi).
3. L'accueil extrascolaire est assuré durant les périodes scolaires uniquement.
4. L'ouverture de l'accueil extrascolaire durant les vacances scolaires et les tarifs y relatifs dépendront notamment du nombre d'enfants inscrits et sont soumis à une décision ultérieure.

Assemblée communale du 6 avril 2017

Le tarif est fixé par unité (de 1 à 6) :

1. Toute unité entamée est facturée dans sa totalité.
2. A partir du deuxième enfant d'une même famille fréquentant l'accueil extrascolaire, une réduction d'un franc du tarif par unité est accordée (sauf pour les repas de midi, sur lequel aucun rabais n'est accordé).
3. L'accueil extrascolaire est assuré durant les périodes scolaires uniquement.
4. L'ouverture de l'accueil durant les vacances scolaires et les tarifs y relatifs dépendront notamment du nombre d'enfants inscrits et sont soumis à une décision ultérieure.



Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)

Tarifs d'inscription

Règlement

Art. 2.1 Inscriptions à l'accueil extrascolaire

⁵Le montant maximal des frais d'inscription figure dans l'annexe 1 du présent règlement.

Annexe 1 – Tarifs

Art. 2.1 al. 5 Le tarif d'inscription est d'au **maximum de 100 francs par enfant et par année.**

Assemblée communale du 6 avril 2017

Le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire prévoit à l'art. 2.1 al. 5 un montant maximal des frais d'inscription de 100 francs par enfant et par année. Ce tarif maximum est mentionné dans l'annexe 1 de la fiche des tarifs.



Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)

Tarifs d'inscription

Règlement d'application

Art. 3 Inscriptions et fréquentations

Emolument annuel est perçu pour chaque inscription suivie d'une admission.

- 50 francs pour le premier enfant d'une fratrie
- 30 francs pour le second.
- A partir du troisième enfant, plus d'émolument

Assemblée communale du 6 avril 2017

Le règlement communal d'application concernant l'accueil extrascolaire fixe à l'art. 3 al. 5 un émolument annuel pour chaque inscription suivie d'une admission. Cet émolument est de 50 francs pour le premier enfant d'une fratrie et de 30 francs pour le second. A partir du troisième enfant, la perception de cet émolument est levée.

Merci de votre attention.

M. Didier Steiner remercie Mme Tinguely pour sa présentation.

Il donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.



Rapport de la commission financière

Point 4 Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire

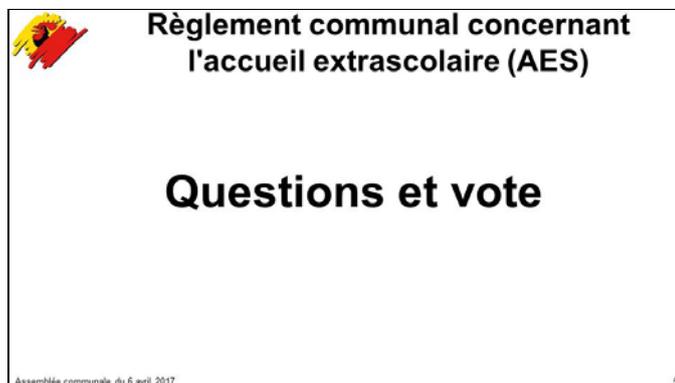
Sous l'angle financier, la commission financière donne un préavis favorable au Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire.

Conclusion

Pour terminer, j'aimerais remercier mes collègues de la Commission Financière, Mmes Jacqueline Perler, Véronique Decorvet, MM Raphaël Roulin et Jean-Paul Sallin pour leur engagement et le travail effectué dans une très bonne ambiance.

M. Steiner remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la commission financière. Il profite de le remercier, ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et la rédaction de leur rapport.

La parole est à l'Assemblée.



Question : **aucune**

La parole n'étant pas demandée, M. Steiner passe au vote.

Vote : **Le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES) ainsi que son annexe 1 sont acceptés par 42 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.**

M. Steiner remercie l'assemblée.

5. Divers



M. Didier Steiner informe que l'Etat de Fribourg mène, depuis novembre 2016 et en collaboration avec la Poste Suisse, des essais de vote par internet, appelé aussi vote électronique. Jusqu'à présent, ce système de vote s'adressait uniquement aux Suisses et Suissesses de l'étranger. Lors de la votation de février dernier, près d'un Suisse de l'étranger sur deux a utilisé internet pour voter. Aujourd'hui, la Chancellerie d'Etat souhaite étendre ce système de vote à tous les citoyens de notre canton. Afin de démarrer cette extension, le Conseil s'est porté volontaire et il vous informe que le Conseil d'Etat a accepté que la commune de Treyvaux soit commune pilote pour le vote électronique. Nous serons donc la première commune du canton à pouvoir voter par internet, en principe cet automne déjà. Chaque citoyen de la commune recevra un certificat de capacité civique comme aujourd'hui. En plus, ce certificat contiendra, en son verso, des codes lui permettant de voter par internet. Sur le site www.evoting.ch vous pouvez déjà tester le système qui est déployé dans le canton de Fribourg. Enfin pour être complet, le Conseil fédéral a accepté, hier matin, que le vote électronique devienne un moyen de vote comme les autres en plus du vote par correspondance et du vote à l'urne.



Le Conseil communal en a terminé avec ses présentations et informations, la parole est à l'assemblée.

Question : **aucune**



Au nom du Conseil communal, M. Didier Steiner remercie toutes les citoyennes et tous les citoyens de leur participation à cette assemblée et leur souhaite une agréable fin de soirée et une bonne rentrée dans leurs foyers.

L'assemblée est levée.



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire

Le Syndic

Sandra Maradan

Didier Steiner